



Compte Rendu sommaire

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Le Président Jean-Paul Vadot déclare la séance du bureau communautaire ouverte à 18 h 00.

Présents : Jean Marie Boisselier (à partir de 18 h 20), Michel Bourdon, Dominique Girard, Hombeline Hélié- Barbié, Raoul Langlois, Jean Pierre Morin, Serge Perron, Jean-Paul Vadot, Joël Vadot, Cédric Vautier.

Absents : Jean Marie Boisselier (jusqu'à 18 h 20), Claude Lapostolle, Janine Anceau (procuration à Serge Perron).

Secrétaire de séance : Jean Pierre Morin

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

QUESTION N° 1

FINANCES : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS/APPROBATION ET ENGAGEMENT DES EMPRUNTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- décide d'approuver et d'engager les emprunts suivants :

Pour la consolidation du besoin de financement de 465 000 euros correspondant à la part d'autofinancement prévu au budget 2010 pour les opérations d'investissement suivantes :

- Le parcours éco-pagayeur pour 35 000 euros,
- La réalisation de la Maison de l'Enfance pour 143 000 euros,
- L'aménagement du parking de la gare pour 109 000 euros,
- L'acquisition d'un camion BOM pour 178 000 euros,

- Auprès du Crédit Mutuel de Dijon (en lien avec la Caisse du Crédit Mutuel d'Auxonne) selon les conditions suivantes :

Opérations	Parcours Eco-Pagayeur	Maison de l'Enfance	Parking de la Gare
Montant	35 000 euros	143 000 euros	109 000 euros
Durée	15 ans	20 ans	25 ans
Taux fixe	3.10%	3.30%	3.43%
	remboursement trimestriel	remboursement trimestriel	remboursement trimestriel
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat en totalité ou par fractions au plus tard le 8 février 2011	Dès signature du contrat en totalité ou par fractions au plus tard le 8 février 2011	Dès signature du contrat en totalité ou par fractions au plus tard le 8 février 2011
Echéances	Constantes ou dégressives trimestrielles en capital et intérêts	Constantes ou dégressives trimestrielles en capital et intérêts	Constantes ou dégressives trimestrielles en capital et intérêts
Remboursement anticipé	A chaque date d'échéance avec indemnité actuarielle si baisse des taux sur le marché	A chaque date d'échéance avec indemnité actuarielle si baisse des taux sur le marché	A chaque date d'échéance avec indemnité actuarielle si baisse des taux sur le marché
Calcul des intérêts	365/365 jours	365/365 jours	365/365 jours
Commission-frais	non	non	non

- Auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté selon les conditions suivantes :

Opérations	Camion BOM
Montant	178 000 euros
Durée	5 ans
Taux fixe	2.57%
	Remboursement annuel
Disponibilité des fonds	En une seule fois à la date déterminée par le contrat
Echéances	Constantes en capital et intérêts avec possibilité d'une première échéance anticipée
Remboursement anticipé	Partiel ou total à échéance moyennant une indemnité actuarielle
Calcul des intérêts	30/360 jours
Commission-frais	0.10% déduit du 1 ^{er} déblocage des fonds

- Autorise le Président à signer les contrats correspondants et tout autre document qui s'y rapporte.

Pour le financement par crédit relais de 385 000 euros conformément à la décision modificative votée par le Conseil Communautaire réuni le 22 novembre 2010.

- Auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté selon les conditions suivantes :

Opérations	FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS
Montant	385 000 euros
Durée	3 ans
Taux Fixe	2.15%
Calcul des intérêts	Trimestriel
Intérêts	Trimestriel
Remboursement anticipé	Partiel ou total à échéance sans frais ni pénalité
Disponibilité des fonds	En 3 fois sur 3 mois à dater de l'émission du contrat.
Remboursement	In fine
Commission-frais	0.10% déduit du 1 ^{er} déblocage des fonds

- Autorise le Président à signer le contrat correspondant et tout autre document qui s'y rapporte.
- précise que cette décision annule et remplace la décision du Bureau Communautaire n° B37 174-021210 du 2 décembre 2010.

Le Jeudi 16 Décembre 2010,

Le Président,

Jean-Paul Vadot

